



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
HOTEL DE VILLE - BP N°1100  
11491 CASTELNAUDARY

Nombre de membres : 11

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-quatre,

Le Mercredi 10 Avril 2024 à 11h00,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Délibération N°2024-10**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

MATIERE : FINANCES  
LOCALES

SOUS-MATIERE : DECISIONS  
BUDGETAIRES

Date de convocation : le 05 Avril 2024,

**OBJET :**

**M22-EXAMEN ET VOTE DU  
BUDGET 2024-RPE**

**PRESENTS** : M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Monique CARPENTIER, Mme Catherine BAILLEAU.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Jacqueline BESSET

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M22,

Vu le rapport d'orientation budgétaire en date du 20/03/2024,

Considérant que le budget doit être voté cette année avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, Monsieur le Président expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif et les efforts faits par la collectivité.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, suite à l'examen du projet remis avec la convocation,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**APRES AVOIR DELIBERE**


**DECIDE** d'adopter le budget primitif 2024 de la Résidence  
Autonomie « Pierre Estève » comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Investissement</b>	323 876 €	323 876 €
<b>Fonctionnement</b>	1 108 327 €	1 108 327 €
<b>Total</b>	<b>1 432 203 €</b>	<b>1 432 203 €</b>

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Castelnaudary le 10 Avril 2024

Ampliation faite le :  
**17 AVR. 2024**  
Certifié exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**16 AVR. 2024**  
Et par publication le :  
**17 AVR. 2024**  
Par délégation,  
La Vice-Présidente du CCAS,



Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES

Le Président,



  
Patrick MAUGARD

